

École de criminologie
Université de Montréal

Hiver 2024

Plan de cours **
SIP3100 Rétroaction de stage, groupe B
Vendredi 8h30 à 11h30

Sophie Allard – Groupe B
André Boisjoly – Groupe C
Claudine Gagnon – Groupe D
Éric La Penna – Groupe E

*** Certaines séances sujettes à modification selon le chargé de cours, sauf pour les séances virtuelles*

Descripteur du cours

Supervision en petits groupes. L'actualisation des connaissances théoriques dans la pratique. Réflexion sur les habiletés personnelles et professionnelles. L'intervention et/ou l'analyse dans une perspective globale.

Concomitants: SIP3100 (3 crédits) et SIP3006 (6 crédits)

L'étudiant(e) effectue un stage dans le milieu de la sécurité intérieure. Remarque: 45 jours y sont consacrés au 6e trimestre, à raison de trois (3) jours par semaine, sauf exception.

Objectifs du cours

Objectifs généraux

Fournir à l'étudiant(e) des opportunités d'acquérir une identité et une compétence à titre de futur(e) professionnel(le) en sécurité intérieure en:

- a. Facilitant une intégration de la pratique vécue dans le milieu de stage et des connaissances acquises dans le programme de sécurité et études policières;
- b. Favorisant une prise de conscience de ses motivations, ses valeurs et ses sentiments, de ses besoins et ses ressources, de ses forces et ses limites ainsi que de ses intérêts et ses aspirations en tant que professionnel(le);
- c. L'amenant à prendre une distance critique face aux enjeux propres à son milieu de stage.

Les moyens

Les rencontres de l'atelier de rétroaction de stage ont pour but d'amener le groupe à faire une mise en commun de ses connaissances, ses expériences et ses réflexions sur différents sujets concernant les stages en milieu professionnel. La formule de travail qui est privilégiée consiste en un échange entre les étudiant(e)s et l'enseignant(e) à partir des expériences vécues dans le milieu de stage.

L'étudiant(e) est considéré(e) comme étant le pivot du fonctionnement de l'atelier; les professeur(e)s de stage ont pour rôle de faciliter l'exploration du sujet de discussion.

Approches pédagogiques

- *Exposés magistraux*
- *Échanges en groupes*
- *Conférences*

Tous les exercices, lectures, descriptions des travaux, références et grilles d'évaluations se retrouvent dans le document intitulé la trousse de stage qui sert de références pour les cours SIP 3001 *Préparation de stage* & SIP 3100 *Rétroaction de stage*. L'ensemble des informations concernant le cours et la documentation peut également se retrouver sur StudiuM.

Modalités d'évaluation des apprentissages

Outils d'évaluation

L'atteinte des objectifs pédagogiques sera évaluée par trois (3) moyens:

- 1) Évaluation du stage par le superviseur de milieu et appréciation de l'enseignant(e) de stage (25 %)
- 2) Rapport final de stage (35 %)
- 3) Affiche (20%)
- 4) Présentation orale de l'affiche (10 %)
- 5) Participation aux cours & conférences (10%)

Outil d'évaluation	Pondération	Échéance
1. Évaluation du superviseur de stage	25 %	À compter du 12 avril 2024
2. Rapport final de stage	35 %	À compter du 12 avril 2024
3. Affiche	20%	À compter du 12 avril 2024

4. Présentation orale	10%	À compter du 12 avril 2024
5. Participation	10%	Évaluation continue

**** Chaque chargé(e) de cours déterminera l'agenda des évaluations en fonction de l'avancement et besoins des étudiant(e)s de son groupe.**

Barème de notation

Grille de conversion des pourcentages

Grille de conversion des pourcentages			
Points	Note littérale	Valeur	Pourcentage
4,3	A+	Excellent	90
4	A		85
3,7	A-		80
3,3	B+	Très bon	77
3	B		73
2,7	B-		70
2,3	C+	Bon	65
2	C		60
1,7	C-		57
1,3	D+	Passable	54
1	D		50
0	E	Échec	-de 50

Déroulement du cours

12 janvier

Suite et fin des présentations orales de SIP3001. Présentation du plan de cours. Journal de bord. Présentation des modalités d'évaluations. Tour de table sur les milieux de stages.

19 janvier

Rencontres individuelles / Disponibilité

26 janvier

Le choc des générations. Suivi sur les stages et tour de table.

2 février

Rencontres individuelles / Disponibilité

9 février à 9h – mode virtuel (pour les 4 groupes)

Conférence « Saine utilisation des réseaux sociaux » (conférencier à déterminer)

16 février à 9h – mode virtuel (pour les 4 groupes)

Conférence « Le renseignement et l'enquête » (panel d'invités)

23 février

Retour sur les conférences, suivi sur les stages et tour de table.

1^{er} mars – Mode virtuel (pour les 4 groupes)

Conférence « La sécurité corporative » (panel d'invités)

8 mars – Semaine de lecture (aucun cours mais vous êtes dans vos milieux de stage)

15 mars

Retour sur la conférence, suivi sur les stages et tour de table.

22 mars à 9h – Mode virtuel (pour les 4 groupes)

Conférence « La cybercriminalité » (panel d'invités)

29 mars – Congé universitaire

5 avril

Retour sur la conférence, suivi sur les stages et tour de table. Rencontres individuelles au besoin et temps de disponibilité.

12 avril (à déterminer par le (la) chargé(e) de cours)

Rencontres individuelles et/ou temps de disponibilité **OU** évaluation finale dans vos milieux de stages respectifs. **Remise de vos rapports de stages. Remise de vos affiches. Présentations orales.**

19 avril (au besoin)

Début ou poursuite des évaluations dans les milieux de stage. **Remise de vos rapports de stages. Remise de vos affiches. Présentations orales.**

25 avril

Soirée affiches – 4 à 7 (ASIS) – Détails à venir

26 avril (au besoin)

Suite et fin des présentations orales.

Renseignements utiles

Site web de l'École de criminologie : www.crim.umontreal.ca

Nous vous invitons à consulter le guide étudiant de votre programme :
<https://crim.umontreal.ca/ressources-services/ressources-et-formulaires/>

Captation visuelle ou sonore des cours

L'enregistrement de ce cours, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis qu'à la seule condition d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la part de la chargée de cours ou du chargé de cours. L'autorisation d'enregistrement n'entraîne d'aucune façon la permission de reproduction ou de diffusion sur les médias sociaux ou ailleurs des contenus captés. Ces dernières sont interdites sous toutes formes et en tout temps.

Règlement des études de premier cycle

Nous vous invitons aussi à consulter le règlement pédagogique :
<https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/#c54619>

Révision de l'évaluation (article 9.5)

Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui, après vérification d'une modalité d'évaluation a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de cette modalité en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

[https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/3-Ressources-services/Ressources-formulaires/Protocole et formulaire de demande de r%C3%A9vision de notes %C3%80 ENVOYER.pdf](https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/3-Ressources-services/Ressources-formulaires/Protocole%20et%20formulaire%20de%20demande%20de%20r%C3%A9vision%20de%20notes%20-%20ENVOYER.pdf)

Retard dans la remise des travaux (article 9.7b)

Les pénalités de retard sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Toute demande pour reporter la date de remise d'un travail doit être présentée à la responsable du programme. Les travaux remis en retard sans motif valable seront pénalisés de 10 % le premier jour et de 5 % chacun des quatre jours suivants. Le délai ne peut dépasser cinq jours.

Justification d'une absence (article 9.9)

L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrés suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme : https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/Avis_absence_examen_form.pdf

Plagiat et fraude (article 9.10)

La politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Tous les étudiants sont invités à consulter le site web <http://www.integrite.umontreal.ca/> et à prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.